

Motoneige
ski-doo®



ski-doo®



Manuel
du conducteur

1^{ère} PARTIE

INSTRUCTIONS **GÉNÉRALES**



EN TOUTE SÛRETÉ...

Au cours des seize dernières années, au-delà de sept millions de personnes se sont aperçues que l'hiver pouvait être une source incomparable de plaisir et d'agrément. La raison de cet enthousiasme? De plus en plus de gens pratiquent le sport stimulant et sain de la motoneige. Il nous fait plaisir de vous compter désormais parmi eux et nous vous remercions d'avoir choisi la motoneige Ski-Doo comme compagne de vos hivers.

Mais pour profiter davantage encore de ce sport passionnant, nous vous conseillons de vous inscrire auprès du club de motoneige de votre région. Vous vous rendrez très vite compte que ses activités et ses pistes répondent au double objectif de l'agrément et de la sécurité.

S'il n'existe pas de club dans votre région, vous rendriez un grand service à la collectivité en collaborant à la fondation d'un nouveau club ainsi qu'à la planification, l'aménagement et le balisage d'une piste. Vous trouverez cette initiative aussi

passionnante que profitable. Et vous aurez de surcroît la satisfaction d'en avoir lancé l'idée.

Nous vous recommandons également de participer à un programme de conduite sécuritaire. Vous assurerez ainsi votre propre sécurité en même temps que celle des autres et vous pourrez par la suite conduire préventivement n'importe quelle motoneige.

Chez Bombardier Limitée, nous sommes pleinement conscients des implications du sport de la motoneige, et c'est dans cet esprit que nous publions ce manuel. Faites-le lire à tous les membres de votre famille, et soyez sûr qu'ils le comprennent bien avant d'utiliser votre motoneige. Conduisez prudemment et amusez-vous bien.

Laurent Beaudoin
Président et Directeur général,
Bombardier Limitée.



Ce manuel est publié par le

**CENTRE D'INFORMATION TECHNIQUE,
DÉPARTEMENT DU SERVICE,
BOMBARDIER LIMITÉE
VALCOURT, QUÉBEC, CANADA
JOE 2L0**

TABLE DES MATIÈRES (PREMIÈRE PARTIE)

Les marques de commerce suivantes ont été déposées par Bombardier Limitée.

Ski-Doo	T'NT	Bombardier
Ski-Boose	Elan	Elite
Nordic	Blizzard	Everest
Alpine	Carry-Boose	

BREVETS ET DESSINS

Les dessins et brevets suivants sont la propriété de Bombardier Limitée.

Brevets canadiens: 605,317 - 710,592 -

724,395 - 853,505 - 895,749 - 897,747

914,457 - 916,204 - 918,200 - 921,521

923,523 - 923,939 - 928,746 - 932,253

937,264

Brevets E.U.: 2,899,242 - 3,066,546 -

3,536,153 - 3,637,254 - 3,666,323 -

3,673,884 - 3,693,884 - 3,693,992 -

3,704,918 - 3,707,297 - 3,732,939 -

3,742,205 - 3,756,667 - 3,774,465 -

3,770,330

Dessins Canada: D1/217 F/28172 -

D1/249 F/31317 et 316 - D32,479 -
D32,535 - D32,655 à 657 - D32,661 à
D32,669 - 33,982 - 34,006 et 34,007 -
35,341 à 345 - 35,366 - 36,086 -
36,493 - 36,582 - 36,868 - 36,892

Dessins E.U.:

Dessins 221,322 à 221,334

Dessins 221,637 et 221,638

Dessins 222,244 à 222,247

Autres: Dessin Suède no 6038

Dessin Suisse no 104,756

Dessin Norvège no 51,444

Dessins 222,649 - 222,858 - 222,995 -

223,604 - 223,709 - 224,005

224,907 et 908

Autres demandes de brevets et de dessins
en instance.

**QUELQUES CONSEILS
AUX MOTONEIGISTES 3**

**CODE D'ÉTHIQUE
DU MOTONEIGISTE 4**

SÉCURITÉ SUR MOTONEIGE 5

CONDUITE 6,7

VÊTEMENTS 7

RODAGE 8

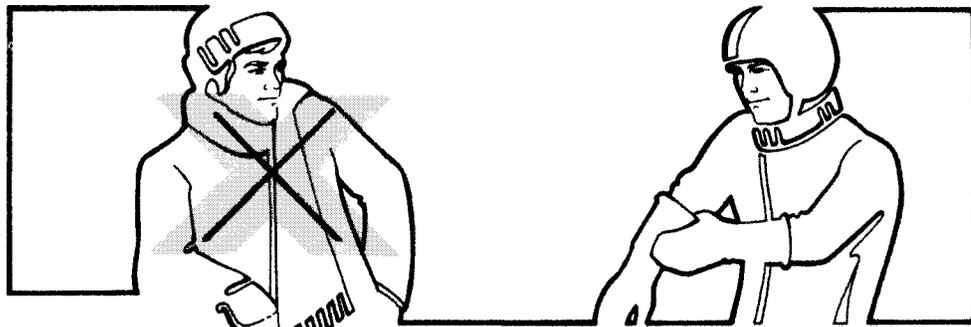
IMPRÉVUS 8,9

AVANT DE DÉMARRER 10

MÉLANGE DU CARBURANT 11

SERVICE RÉGIONAUX 12

Deuxième partie **GUIDE DE
LUBRIFICATION ET D'ENTRETIEN**



QUELQUES CONSEILS AUX MOTONEIGISTES

Le conducteur chevronné redevient un **novice** lorsqu'il s'installe pour la première fois au guidon d'une motoneige.

Courtoisie et sécurité vont de pair. Aussi le nombre croissant de motoneiges en circulation a-t-il rendu nécessaire la collaboration de chacun pour faire agréer la motoneige dans les régions rurales et dans les banlieues.

La conduite sécuritaire exige un certain **apprentissage**. Lisez attentivement le Manuel du conducteur. Devenez membre du club de votre région et n'hésitez pas à demander conseil à des conducteurs expérimentés. Renseignez-vous auprès du concessionnaire ou d'un autre membre du club. Enfin, participez au programme de conduite préventive de votre province.

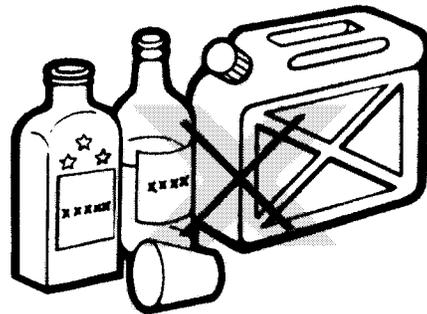
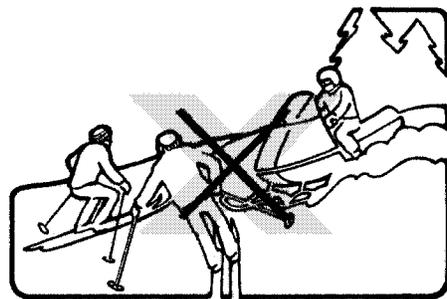
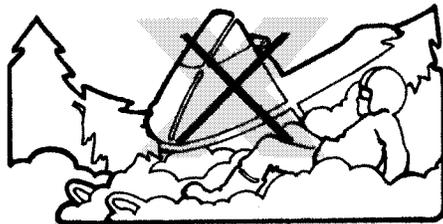
Renseignez-vous sur la législation régissant le sport de la motoneige. Faites en sorte de la bien connaître et conformez-

vous aux lois relatives à l'immatriculation et à la conduite de ce genre de véhicule. Soyez également conscient de vos responsabilités, notamment en ce qui a trait aux dommages à la propriété d'autrui et aux assurances qui devraient vous couvrir. Accordez à votre motoneige **tous les soins** normalement requis par un véhicule à moteur. Une motoneige n'est pas un jouet; c'est un véhicule à moteur conçu avec précision. Vous en retirerez d'autant plus d'agrément que vous saurez l'utiliser avec bon sens et l'entretenir adéquatement.

Circulez toujours **en compagnie d'au moins une autre motoneige**, surtout en terrain inconnu ou sur des pistes peu fréquentées. Si vous avez l'intention de partir à la découverte de sites nouveaux, assurez-vous que quelqu'un connaît votre destination et l'heure approximative de

votre retour.

Sachez **respecter** les autres. **Ne circulez jamais** sur leur terrain sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation. Renseignez-vous auprès des autorités avant de circuler sur les terrains publics. Conduisez lentement dans les zones d'habitation, en prenant soin de ne pas détériorer l'aménagement des lieux. Ne provoquez pas de désordre. Ne buvez pas d'alcool lorsque vous utilisez votre motoneige. **Familiarisez-vous avec votre véhicule**; connaissez-en les limites aussi bien que les possibilités. L'entretien préventif est très important. Faites réviser régulièrement votre motoneige par le concessionnaire et assurez-vous que ses parties constituantes sont toutes en bon état. Enfin, vérifiez votre véhicule avant chaque sortie.



LE CODE D'ETHIQUE DU MOTONEIGISTE

Élaboré par les représentants de l'Administration des Forêts des États-Unis, Service des Loisirs en plein air; le Secréariat aux Ressources naturelles de l'État du Michigan; le Ministère des Terres et Forêts de l'Ontario; l'Administration des Parcs nationaux des États-Unis ainsi que les fabricants de motoneiges.

1. Je serai un bon sportsman. Je suis conscient du fait que les gens peuvent juger tous ceux qui font de la motoneige d'après mon propre comportement. J'utiliserai de mon influence auprès des autres propriétaires de motoneige pour promouvoir chez tous les adeptes de ce sport un comportement digne d'un sportsman.

2. Je ne jetterai pas d'ordures sur les pistes ou sur les terrains de camping. Je ne polluerai pas les lacs et les ruisseaux.

3. Je n'endommagerai pas les arbres, les buissons et les autres spécimens de la flore environnante.

4. Je respecterai les droits et la propriété d'autrui.

5. J'offrirai volontiers mon assistance chaque fois que je verrai quelqu'un en panne.

6. Je mettrai mon véhicule et ma personne à la disposition des autorités chaque fois qu'il sera nécessaire d'organiser une opération de recherche et de sauvetage.

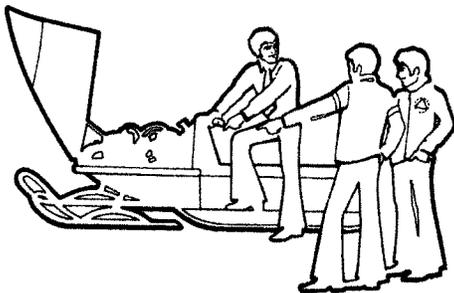
7. Je ne gênerai pas les skieurs, les alpinistes, les raquetteurs, les pêcheurs, ni les autres amateurs de sports d'hiver. Je respecterai leur droit à profiter pleinement des sources de loisirs qui sont à notre disposition.

8. J'apprendrai et je respecterai tous les règlements et les lois des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux régissant le sport de la motoneige dans les régions où j'utilise la mienne. Lorsque je circulerai sur des terrains publics, j'en aviserai les autorités compétentes.

9. Je ne nuirai pas à la faune. J'éviterai de m'approcher des régions où il est affiché que le territoire est une réserve de gibier.

10. À moins d'y être spécialement autorisé j'éviterai les déplacements en rase campagne.

Extrait du **Guide de sécurité pour le motoneigiste**, publié par l'Association internationale de l'Industrie de la Motoneige et distribué par nos distributeurs et concessionnaires.



SÉCURITÉ SUR MOTONEIGE

Conduire une motoneige, c'est accepter de se soumettre à un certain nombre de facteurs, les conditions atmosphériques et la nature du terrain présentant une foule d'éléments qui peuvent influencer les habitudes personnelles de conduite. Pour bien connaître l'ensemble de ces facteurs, il est donc nécessaire que tous les conducteurs de motoneige lisent ce manuel. Ce sera pour eux le meilleur moyen de s'assurer une saison agréable tout en se familiarisant avec leur véhicule, le fonctionnement des dispositifs de sécurité dont il est muni ainsi que les différentes phases de son entretien.

Observez toujours les précautions suivantes:

- Vérifiez si l'accélérateur fonctionne librement avant de faire démarrer le moteur.

- Ne faites jamais tourner le moteur lorsque la courroie d'entraînement et le garde-poulie ne sont pas en place.

- Ne faites jamais tourner la chenille à haut régime lorsqu'elle n'est pas en contact avec le sol.

- Il est dangereux de faire tourner le moteur lorsque le capot n'est pas fermé.

- L'essence est un liquide inflammable, donc dangereux. Pour effectuer le plein, choisissez un endroit bien aéré et arrêtez le moteur. Ne fumez pas. Si vous décelez en cours de route des émanations d'essence, vous devrez en déterminer la cause immédiatement et la corriger.

- Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler dans les rues ou sur les routes publiques. Cette pratique est d'ailleurs interdite dans la plupart des provinces et des états.

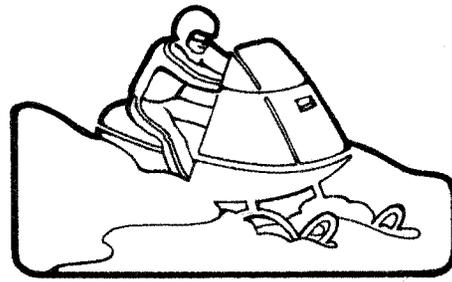
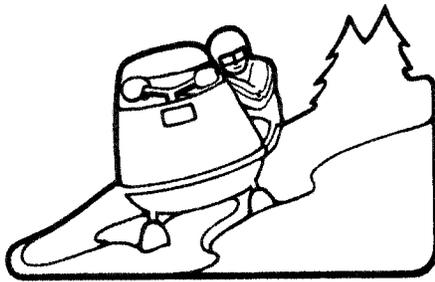
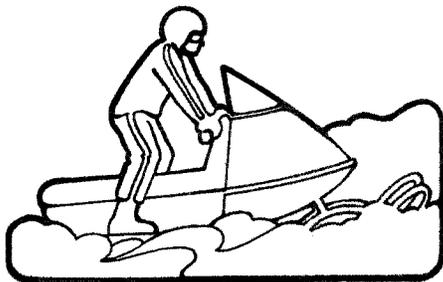
- Maintenez toujours votre véhicule en parfait état.

- Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler sur l'asphalte, la terre battue ou autres surfaces abrasives. Il en résulte une usure excessive des pièces.

Suspension à glissières

En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. La circulation prolongée sur neige glacée ou sablonneuse (sans parler de la terre, de l'asphalte, etc.) provoquera leur échauffement et leur usure prématurée.

Veillez prendre note de toutes les mises en garde contenues dans ce manuel.



CONDUITE

Positions de conduite

Il existe trois positions de conduite fondamentales: (1) debout (2) à genoux (3) assis. Chacune présente un certain nombre d'avantages, selon la nature du terrain, l'état de la neige, la vitesse du véhicule, les virages à négocier et les préférences personnelles.

Position debout

Cette position est la meilleure sur les pentes et les pistes accidentées ainsi que pour les manoeuvres sur neige épaisse. Pour amortir les contrecoups, il faut cependant garder les genoux légèrement fléchis.

Neige épaisse

Adopter la position debout suggérée plus haut. Tant que le véhicule progresse raisonnablement et qu'il répond à de légères accélérations, on peut continuer d'avancer.

Sinon, faire demi-tour en décrivant un arc de cercle aussi grand que possible et gagner une piste plus sûre.

Position à genoux

Cette position est la meilleure pour circuler en lacet à flanc de coteau. Un genou sur la selle, elle permet d'incliner le corps dans le sens de la montée. D'autre part, pour aborder une pente de face, il est commode de poser les deux genoux sur la selle, en appuyant les pieds légèrement de chaque côté.

Mise en garde: Nous déconseillons aux conducteurs novices les randonnées à flanc de colline et sur pente raide.

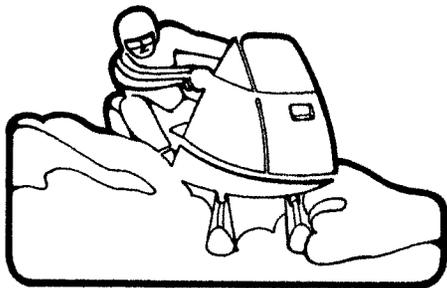
Position assise

C'est la position la plus confortable: les pieds sur les marchepieds et le corps au milieu de la selle. **Eviter** de glisser les pieds sous les supports des marchepieds.

Mise en garde: Une randonnée prolongée en position assise sur un terrain accidenté peut occasionner à certaines personnes des douleurs aux reins ou au dos.

Surface glacée

Les manoeuvres sur surface glacées sont difficiles, car les skis et la chenille ont alors tendance à déraper. Mieux vaut donc circuler lentement, en évitant les accélérations et les freinages brusques.



VÊTEMENTS

Virages

Pour bien négocier un virage, il faut utiliser son corps comme balancier: l'incliner dans le sens du virage et savoir conserver un centre de gravité très bas.

D'autre part, on augmentera la pression au sol exercée par les skis et leurs lisses en déplaçant le poids du corps vers l'avant.

Avec un passager

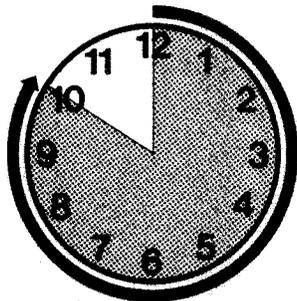
Conduire prudemment lorsque l'on remorque des enfants et plus lentement encore s'ils sont en bas âge. Se montrer particulièrement vigilant; éviter les flancs de coteaux et les surfaces accidentées. Sur le véhicule, s'assurer que l'enfant s'agrippe aux poignées ou à la courroie de retenue et qu'il garde ses pieds sur les marchepieds.

Toujours exercer une surveillance très étroite.

Démarrer et arrêter en douceur lorsqu'il y a de jeunes enfants ou des passagers en remorque. Les démarrages rapides sont dangereux pour le passager de la motoneige ainsi que pour ceux de la remorque. Ne jamais oublier que le conducteur, qui prend l'initiative des manoeuvres, bénéficie en outre d'un meilleur point d'appui. Il n'en va pas de même des passagers qui doivent s'en remettre à sa prudence. Conduire à vitesse modérée. Une secousse subie à vive allure sur une piste cahoteuse peut occasionner une grave blessure au dos d'un passager pris par surprise. Prévenir les passagers des dangers éventuels, comme les branches basses des arbres, par exemple. S'assurer que les passagers n'ont pas froid.

Le sport de la motoneige a fait découvrir à ses milliers d'adeptes un aspect totalement nouveau des plaisirs de l'hiver. Mais pour apprécier pleinement les joies de ce sport, les motoneigistes doivent savoir se vêtir chaudement, de façon à pouvoir affronter un vent glacial.

Porter toujours un casque de motoneige approuvé; se munir également d'un costume de motoneige, de bottes et de mitaines. Délaisser les vêtements amples ou les écharpes qui pourraient être entraînés par les pièces mobiles du véhicule.



PÉRIODE DE RODAGE

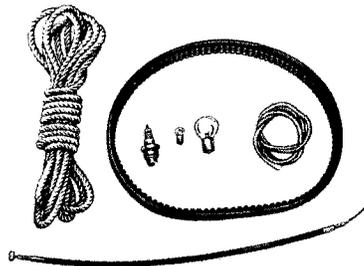
Les moteurs Bombardier-Rotax doivent subir une période de rodage avant de fournir leur puissance maximale. Pendant cette période de rodage (10 à 15 heures de marche), le régime du moteur ne doit pas dépasser les 3/4 de sa puissance nette. Cependant, bien qu'il faille éviter de maintenir une vitesse élevée et de surcharger le véhicule, il est recommandé de soumettre un moteur en cours de rodage à quelques accélérations vigoureuses ainsi qu'à de fréquentes variations de régime.

Révision

À la fin de la période de rodage, il est fortement recommandé de faire réviser le véhicule. Cette révision est toutefois laissée aux frais du propriétaire. (Voir section "Partage des Responsabilités", dans la DEUXIEME PARTIE).

IMPRÉVUS

Aucun véhicule n'est à l'abri des pannes. Une pierre ou une souche dissimulées, une ampoule grillée ou une panne sèche suffisent parfois à immobiliser une motoneige. Tandis que l'automobiliste peut atteindre une station-service à pied, le conducteur d'une motoneige ne dispose en général que de son ingéniosité ou de celle de ses compagnons pour se tirer d'embarras. Mais en disposant d'un minimum d'outils et de pièces de rechange, il est possible de surmonter immédiatement la plupart des difficultés.



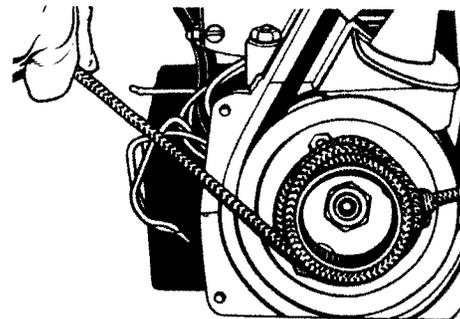
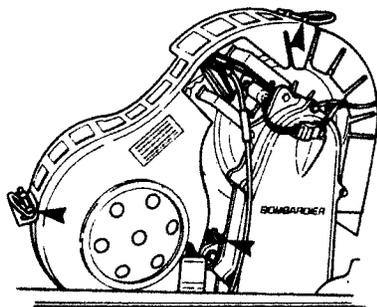
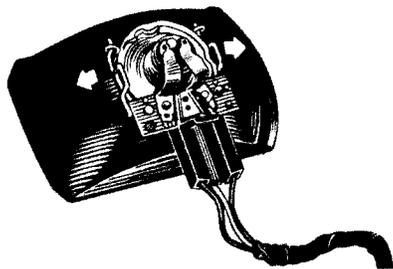
Matériel de secours

En plus des outils fournis par le fabricant, il est bon de se munir des articles suivants:

Outils: pince, clé à molette, (ouverture de 3/4"), lampe de poche.

Pièces de rechange: bougies, courroie d'entraînement, ampoules de phare et de feu arrière, câble et gaine de l'accélérateur, câbles de démarreur et de remorquage, fusible (modèle électrique).

Remarque: Toujours emporter des bougies et une courroie d'entraînement de secours. Vérifier souvent l'état des bougies.



GUIDE DE DÉPANNAGE

Ampoule grillée

Si l'ampoule du phare avant est grillée, arrêter le moteur, décrocher les deux verrous et faire basculer le capot. Ouvrir les attaches de la douille et remplacer l'ampoule. Si le feu d'arrêt ne fonctionne plus, enlever la lentille rouge et remplacer l'ampoule.

Remarque: Pour protéger le circuit d'éclairage, remplacer sans tarder les ampoules grillées.

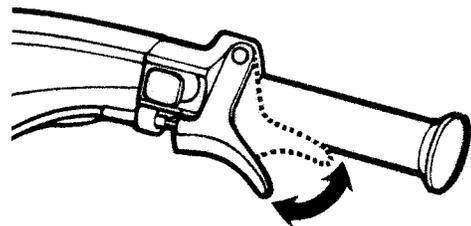
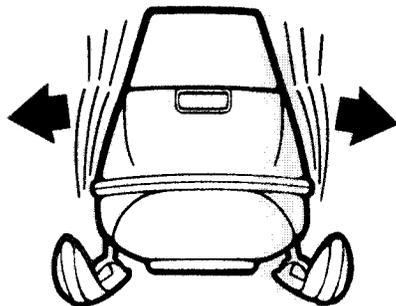
Dépose du garde-poulie

Détacher la conduite d'air du moteur et la retirer du compartiment du silencieux. Défaire les attaches du garde-poulie et le déposer du véhicule.

Mise en garde: Il est dangereux de soulever le capot lorsque le moteur tourne.

Câble du démarreur

Si le câble du démarreur se rompt, il faut déposer le boîtier du démarreur. Transposer la poignée du câble rompu sur le câble de rechange. Faire un noeud à l'extrémité du câble, enrouter celui-ci sur la poulie de démarrage et tirer vigoureusement sur la poignée. Faire effectuer les réparations nécessaires le plus tôt possible.



AVANT DE DÉMARRER

Réservoir

Vérifier le niveau. Prendre l'habitude de faire le plein avant le départ. L'huile ayant tendance à se déposer, ne pas oublier de brasser le mélange en faisant osciller le véhicule, (se balancer sur les marchepieds).

Chenille

(avant la première sortie de la journée)
Avant de faire démarrer le moteur, s'assurer que la chenille n'a pas gelé au sol pendant la nuit. Cette précaution préviendra l'usure prématurée de la courroie d'entraînement.

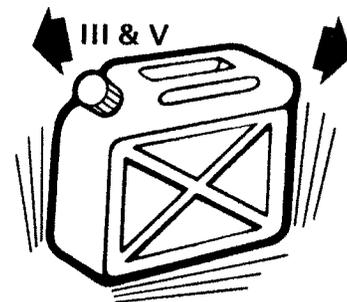
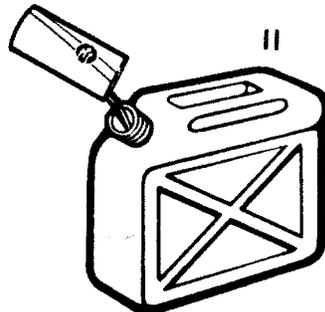
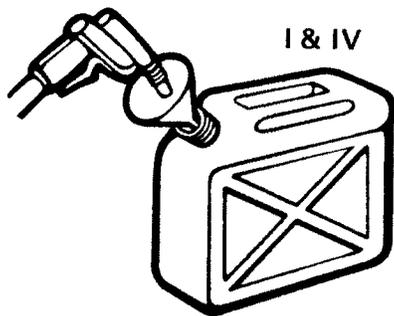
Direction

Tourner plusieurs fois le guidon. S'il résiste, s'assurer que la neige ou la glace n'entravent pas le mécanisme.

Accélérateur et frein

Actionner à plusieurs reprises les manettes de l'accélérateur et du frein, et s'assurer qu'elles fonctionnent librement. La manette de l'accélérateur doit revenir à sa position initiale dès qu'on la relâche. Le freinage doit être complet avant que la manette ne touche le guidon (voir Entretien, Frein). Si les manettes ne reviennent pas d'elles-mêmes, examiner les câbles et leurs gaines. Les remplacer au besoin.

Mise en garde: Avant de faire démarrer le moteur, vérifier le fonctionnement de la manette de l'accélérateur, ainsi que l'ensemble de son mécanisme.



MÉLANGE DU CARBURANT

Comment effectuer le mélange

Utiliser un récipient propre. Ne jamais effectuer le mélange dans le réservoir de la motoneige. Pour ne pas être en reste, préparer deux mélanges de 5 gallons dans des récipients de plastique ou de métal.

Mise en garde: L'essence est un liquide inflammable et explosif. Il faut donc effectuer le mélange huile/essence dans un endroit aéré. Ne pas fumer pendant l'opération. Si, en cours de route vous décelez des émanations d'essence, faites examiner votre véhicule sans délai. Enfin, ne faites jamais le plein pendant que le moteur tourne.

I. Verser un gallon d'essence dans un récipient propre.

II. Ajouter toute l'huile concentrée Ski-Doo (ou l'équivalent).

III. Brasser vigoureusement le récipient.

IV. Ajouter le reste de l'essence.

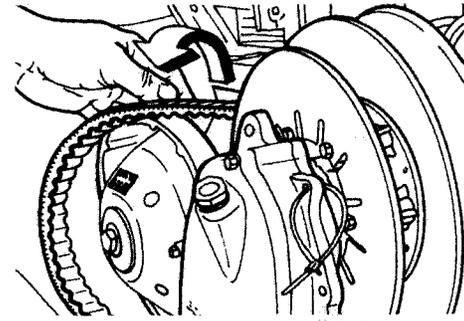
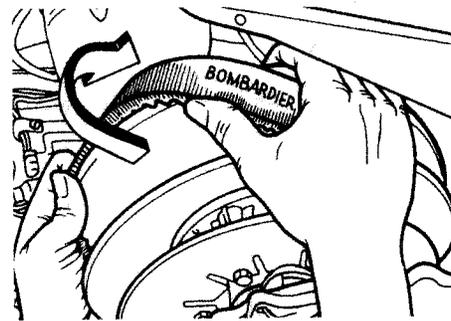
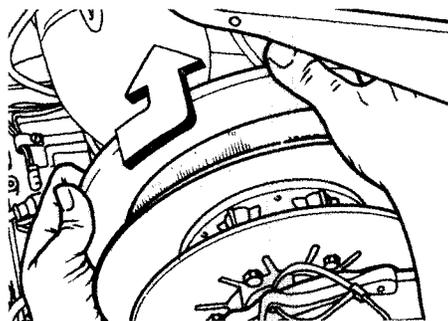
V. Brasser de nouveau. À l'aide d'un entonnoir à filtre fin, verser le mélange dans le réservoir.

Remarque: L'huile ayant tendance à se déposer, il ne faut jamais oublier de brasser le récipient avant d'utiliser un mélange déjà préparé.

Attention: Ne pas remplir complètement le réservoir si le véhicule doit stationner dans un endroit chaud. L'essence aurait alors tendance à se dilater et à déborder du réservoir. S'assurer qu'il n'y a pas de fuite, surtout si le véhicule est remis à l'intérieur pendant la nuit.

Consommation

À la première occasion, évaluer l'autonomie du véhicule. Faire le plein et noter l'heure du départ. Calculer ensuite le temps écoulé lorsque la jauge indique la demie. Répété à quelques reprises, et sur des parcours différents, ce procédé permet d'estimer la consommation moyenne de la motoneige.



Dépose de la courroie d'entraînement

Ouvrir le capot et déposer le garde-poulie. Ouvrir la poulie menée en tournant et poussant la demi-poulie coulissante; la maintenir ouverte. Faire glisser la courroie par-dessus le rebord supérieur de la demi-poulie coulissante, puis par-dessus la poulie motrice.

Mise en garde: Ne jamais faire tourner le moteur lorsque la courroie n'est pas en place.

Dépannage

L'entraide est une loi tacite du sport de la motoneige en vertu de laquelle tout motoneigiste offrira son assistance chaque fois qu'il verra quelqu'un en panne. Ainsi, pour remorquer une autre motoneige, on déposera d'abord la courroie d'entraînement, on attachera les deux skis à son propre véhicule et on tirera lentement le véhicule en panne. Si on ne dispose pas d'un câble de remorque, on pourra pousser le véhicule sur une courte distance: l'arrière du véhicule en panne sera amené entre les skis du véhicule principal et on avancera lentement.

AVIS DE TRANSFERT

En cas de perte de la Carte de Service Ski-Doo, demander une formule de "Réclamation d'une nouvelle Carte de Service Ski-Doo" au concessionnaire qui a vendu le véhicule. Sur réception de la somme de \$2.00 (pour couvrir les frais de manutention) Bombardier Limitée vous fera parvenir une nouvelle Carte de Service.

Modèle

No de série du véhicule

Le droit de propriété de ce véhicule est transféré
De

Signature du propriétaire immatriculé

À

Nom de l'acheteur Lettres moulées

Adresse

No Rue ou Village

Ville Comté

Signature de l'acheteur

Date

FORMULE DE RÉCLAMATION D'UNE NOUVELLE CARTE DE SERVICE SKI-DOO

Si le véhicule change de propriétaire, compléter l'avis de transfert, afin que le nouveau propriétaire puisse bénéficier du solde de la garantie. En aviser un concessionnaire autorisé Ski-Doo, pour que la Carte de Service Ski-Doo soit modifiée en conséquence.

Date de l'Achat

Mois: h Jour Année

Nom:

(lettres moulées)

Adresse:

Ville:

Province:

Code postal:

Nom du concessionnaire:

Numéro du concessionnaire

Modèle

No. de série



GROUPE DES PRODUITS RÉCRÉATIFS
BOMBARDIER LIMITÉE
 VALCOURT, QUÉBEC, CANADA
 JOE 2LO

SERVICES RÉGIONAUX

DISTRIBUTEURS CANADIENS

Noms des distributeurs	Zone de service
ALPINE DISTRIBUTORS 3206-28th Ave, Vernon, B.C.	Colombie-Britannique
BOMBARDIER LIMITÉE Distributeur de l'est du Canada (Division Atlantique) P.O. Box 670, Shediac, N.B.	Ile du-Prince-Edouard Iles-de-la-Madeleine Nouvelle-Écosse Nouveau-Brunswick
BOMBARDIER LIMITÉE Distributeur de l'est du Canada (Division Québec) (et est de l'Ontario) 1350 rue Nobel, Boucherville, Qué.	Québec Est de l'Ontario
BOMBARDIER (ONTARIO) LTD 28 Currie St., Barrie, Ont.	Ontario (à l'exception de la région est de la province)
BROOKS EQUIPMENT LTD P.O. Box 985, Winnipeg R3C 2V8	Manitoba Saskatchewan
HUDSON'S BAY CO. 121 Richmond W Toronto, Ont.	Territoires du Nord-Ouest District de Franklin et Keewatin
J.W. RANDALL LTD P.O. Box 757, Corner Brook, Newfoundland	Terre-Neuve Labrador
TRACK EQUIPMENT LTD 14325-114th Ave, Edmonton, Alts	Yukon Alberta

DISTRIBUTEURS AMÉRICAINS

CRAIG TAYLOR EQUIPMENT CO. Alaska P.O. Box 3338, Anchorage, Alaska 99501	
ELLIOTT & HUTCHINS INC. East Main Street Road, Malone, New York 12953	Massachusetts Connecticut Rhode Island New York Pennsylvania New Jersey Maryland Delaware District of Columbia Virginia
TIMBERLAND MACHINES INC. 10 Main St. North, Lancaster, New Hampshire 03584	Maine New Hampshire Vermont

BOMBARDIER CORPORATION

325 South Lake Avenue,
Duluth 2, Minn. 55802

North Dakota
South Dakota
Minnesota
Wisconsin
Iowa
Illinois
Connecticut
Michigan
Indiana
Ohio
Tennessee
Kentucky
W. Virginia

BOMBARDIER CORPORATION

(Zone de l'Ouest)
 609 West Broadway,
 Idaho Falls, Idaho 83401

California New Mexico
 Nevada Arizona
 Montana Kansas
 Idaho Nebraska
 Wyoming Washington
 Utah Oregon
 Colorado

Lorsqu'une mise au point de votre motoneige est nécessaire, voyez votre concessionnaire autorisé Ski-Doo. Votre distributeur régional, dont le nom apparaît dans cette page peut vous renseigner en cas de besoin.



Prix de vente suggéré: \$1.00
pour les 2 parties.
Gratuites avec l'achat de la motoneige.

© BOMBARDIER LIMITÉE 1974

Arts Graphiques
de Bombardier Ltée

480-0120-00

